

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 février 2025

n° 016-25

Objet : RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts des sites accueillant du public et prestations ponctuelles à la demande

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Philippe Ferrari

Daniel Rochoaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Thierry Repentin - de Alain Caraco à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 13 février 2025

délibération n° 016-25

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts des sites accueillant du public et prestations ponctuelles à la demande**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, rappelle que par décision du Bureau du 1^{er} février 2024, un accord-cadre a été attribué à la société Serpe pour l'entretien des espaces verts des sites accueillant du public et des prestations ponctuelles à la demande (lot 1).

Cet accord-cadre n'a pas été reconduit à l'issue de la première année d'exécution. Une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a ainsi été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à concurrence publié le 6 novembre 2024, avec une date limite de réponse fixée au 9 décembre 2024.

Le nouvel accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an, reconductible deux fois un an, portant la durée maximale à trois ans.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 45 %,
- performances en matière de développement durable : 15 %.

La commission d'appel d'offres a attribué de l'accord-cadre à l'entreprise ID Verde pour un montant maximal de 110 000 € HT par an.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 23 janvier 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'accord-cadre relatif aux prestations d'entretien des espaces verts des sites accueillant du public et prestations ponctuelles à la demande, selon les prix portés à l'acte d'engagement et au bordereau des prix unitaires,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

016-25

Objet de l'acte :	RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts des sites accueillant du public et prestations ponctuelles à la demande
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	CCTP lot 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33018H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33018H1

Date de transmission en Préfecture :	17 février 2025
Date de réception en Préfecture :	17 février 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 17 février 2025